

Parmi ces associations du Moyen-Age, la plus ancienne, la plus répandue, et la mieux organisée fut le Tiers-Ordre de Saint François. Ce saint, suscité de Dieu au XIII^e siècle, pour régénérer la société, prit pour base de sa réforme "l'association religieuse, la pauvreté évangélique, le dévouement au peuple", et fonda l'Ordre des Tertiaires pour les chrétiens vivant dans le monde. Il leur donna une règle qui devait les sanctifier et remédier aux maux de l'époque.

Cette règle du Tiers-Ordre de saint François, le Pape Léon XIII l'a revisée, afin de mieux l'adapter aux besoins des temps actuels.

Dans ses discours et ses encycliques, il est souvent revenu sur les analogies qui existent entre le XIII^e et le siècle présent. Au XIII^e siècle, comme de nos jours, avec des circonstances différentes, l'oppression s'exerçait d'un côté, la révolte éclatait de l'autre ; le *communisme*, le *socialisme* menaçaient de tout envahir.

Or, le grand remède qui guérit le XIII^e siècle fut le Tiers-Ordre de Saint François ; il renouvela l'esprit chrétien.

Toutes ces considérations ont été faites à plusieurs reprises avec autant de compétence que d'étendue, dans les divers Congrès franciscains.

Les idées et les projets de ces diverses assemblées, à Lille, au Val-des-Bois, à Novare en Italie, à Toulouse, à Nîmes, à Reims, à Limoges, idées et projets qui ont reçu l'approbation du Souverain Pontife, se résument dans les résolutions suivantes du Congrès de Paray-le-Monial, que nous donnons en substance. Comme on le verra, elles regardent surtout les hommes.

"... Le vœu est émis que, dans tous les congrès catholiques, se rendent les Tertiaires de la région, pour parler du Tiers-Ordre, déterminer son action comme institution sociale, et indiquer les résultats auxquels il est arrivé..."

"... Les hommes d'élite de toutes les classes sont